

| THANN |

# Des conteneurs enterrés pour améliorer le cadre de vie

Après le quartier des Mines à Cernay, c'est au tour du quartier Pasteur à Thann de disposer de conteneurs enterrés, pour recueillir les ordures ménagères et les déchets recyclables.

Jean-Michel Cuenot

Quatre conteneurs à ordures enterrés, avenue Pasteur à Thann, sont désormais à la disposition des locataires des 52 appartements des immeubles voisins, soit une population d'environ 150 personnes. Ces conteneurs, mis en place à deux endroits du quartier, permettent de recueillir d'un côté les ordures ménagères et de l'autre les déchets recyclables. Fini les tas de sacs jaunes qui s'accumulaient sur le trottoir et les gros bacs à ordures. Maintenant tout est enfoui.



Avec ces conteneurs enterrés, c'en est fini des tas de sacs jaunes et des gros bacs à ordures ménagères qui encombraient les trottoirs.

Photo L'Alsace/Jmc

Pour pouvoir utiliser les conteneurs des ordures ménagères, il suffit d'utiliser un badge, le même que pour la déchetterie d'Aspach-le-Haut. Les badges des locataires concernés sont les seuls à permettre l'ouverture du conteneur des ordures ménagères, comme l'a expliqué mardi sur place Michel Knoerr, le président du Syndicat mixte Thann-Cernay (SMTC) qui a en charge la collecte des ordures. Quant au conteneur des recyclables, il est en accès libre, sans badge. Ainsi, le système des sacs jaunes est abandonné, chaque foyer ayant été destinataire d'un cabas pour transporter bouteilles en plastique, papiers, cartons et autres emballages recyclables.

La présentation du dispositif s'est déroulée mardi en présence également de représentants des locataires, du SMTC, de la Ville de Thann et de Domial, le bailleur social mandaté par l'Office public de l'habitat de la ville pour la gestion de ces logements. À cette occasion, le premier adjoint au maire, Gilbert Stoeckel, a détaillé la démarche. Il a relevé le triple intérêt de

cette opération : améliorer le cadre de vie et permettre le libre dépôt des déchets sans tenir compte des tournées de collecte ; favoriser la gestion et la qualité du tri ; faire baisser les coûts de traitement avec une facturation au plus juste, grâce au badge nominatif.

Le SMTC est à l'origine de cette démarche, avec le concours de l'Office public de l'habitat (OPH) de la ville de Thann. Il s'agit d'une opération pilote, la seule du genre en Alsace, comme l'a relevé Michel Knoerr.

Ces efforts dans le sens d'une meilleure gestion des déchets et de l'amélioration du cadre de vie ont un coût : 48 460 €, pris en charge à hauteur de 27 936 € par le SMTC et 20 524 € par l'OPH de la ville.